**L’avenir de l’expansion du gaz naturel et l’abordabilité du chauffage domestique – Document de travail aux fins de consultation**

Table des matières

[Introduction 1](#_Toc143866339)

[Objet de la mobilisation 2](#_Toc143866340)

[Renseignements généraux sur le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel 3](#_Toc143866341)

[Succès du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel à ce jour 4](#_Toc143866342)

[Avancement des phases en cours 5](#_Toc143866343)

[État du chauffage domestique en Ontario 6](#_Toc143866344)

[Autres méthodes de chauffage 8](#_Toc143866345)

[Considérations environnementales 13](#_Toc143866346)

[Le chauffage domestique et les collectivités autochtones 15](#_Toc143866347)

[Activités connexes 15](#_Toc143866348)

[Collecte de commentaires 16](#_Toc143866349)

[Thèmes de discussion 18](#_Toc143866350)

[Thème 1 : Rendement du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel à ce jour 18](#_Toc143866351)

[Thème 2 : Conversion au gaz naturel pour le chauffage domestique 18](#_Toc143866352)

[Thème 3 : L’expansion du gaz naturel et les collectivités autochtones 19](#_Toc143866353)

[Thème 4 : L’avenir de l’expansion du gaz naturel 19](#_Toc143866354)

# Introduction

Au cours des cinq dernières années, notre gouvernement a travaillé d’arrache-pied pour rendre la vie plus abordable pour les Ontariens et pour faire en sorte que l’Ontario soit le meilleur endroit pour créer des emplois et bâtir les industries de l’avenir. Pour rendre l’Ontario attrayant et concurrentiel, il est essentiel de veiller à ce que les foyers et les entreprises de toute la province aient accès à une énergie fiable et abordable.

Malgré cela, des milliers de ménages, d’entreprises et de collectivités autochtones des régions rurales et du Nord de l’Ontario paient des factures d’énergie parmi les plus élevées de la province. Le ministère de l’Énergie entend souvent ces collectivités demander le même accès à des options de chauffage domestique abordables que les Ontariens du Sud et des régions urbaines.

Le gaz naturel demeure une forme rentable et fiable de chauffage domestique comparativement à d’autres systèmes de chauffage existants et peut également réduire les émissions lorsqu’il est utilisé pour remplacer des combustibles de chauffage à forte teneur en carbone comme le propane ou le mazout. C’est pourquoi, en 2019, notre gouvernement a lancé le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel pour aider les collectivités ayant des factures d’énergie élevées et pas assez d’infrastructures de gaz naturel. Dans le cadre des phases 1 et 2 du programme, les familles et les entreprises de 59 collectivités rurales, autochtones et du Nord auront le choix de passer de combustibles à plus forte teneur en carbone coûteux au gaz naturel à mesure que les projets d’expansion seront réalisés.

## Objet de la mobilisation

En raison de l’intérêt et de la demande écrasants pour les deux premières phases de ce programme de la part des collectivités, des entreprises et des conseils municipaux, notre gouvernement s’est engagé à consulter le public sur une éventuelle phase 3 du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel dans le cadre du budget de 2022 pour aider les familles et les entreprises à économiser sur leurs factures d’énergie.

Cette mobilisation permettra de recueillir des renseignements et des commentaires sur les coûts du chauffage domestique et les différentes options pour les clients des collectivités rurales, autochtones et du Nord qui n’ont pas actuellement accès à une infrastructure de gaz naturel.

Notre gouvernement s’est engagé à fournir l’énergie que les Ontariens veulent et dont ils ont besoin. Dans le cadre de cet engagement, le ministère de l’Énergie cherche à mettre à jour son évaluation des avantages du gaz naturel et à évaluer l’expansion du gaz naturel par rapport à d’autres technologies, comme les thermopompes électriques. Nous cherchons à déterminer la ou les meilleures options pour l’avenir qui garantiront des options de chauffage sécuritaires, fiables et abordables aux collectivités mal desservies des régions rurales et du Nord de l’Ontario, y compris les collectivités autochtones.

## Renseignements généraux sur le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel

L’expansion du gaz naturel peut rendre la vie plus abordable pour les familles et les entreprises. Elle pourrait également rendre les collectivités locales plus attrayantes pour la création d’emplois et les investissements.

En 2015, l’Ontario a lancé son premier programme visant à accroître l’accès au gaz naturel dans les collectivités mal desservies, par l’entremise du prêt pour l’accès au gaz naturel et de la Subvention pour l’accès au gaz naturel et le développement économique. En 2019, notre gouvernement a lancé le programme le plus récent, la phase 2 du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel, parce que nous avons reconnu que de nombreuses collectivités rurales, autochtones et du Nord ne seraient jamais en mesure d’assumer les coûts initiaux pour étendre l’infrastructure essentielle à leurs collectivités par leurs propres moyens.

Le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel alloue des fonds pour permettre l’expansion des réseaux de distribution de gaz naturel là où cela ne serait pas possible sans l’aide du gouvernement. Pour ces projets, le coût de construction de l’infrastructure dépasse les revenus prévus qui seront générés par les clients qui utilisent cette infrastructure.

Selon l’article 36.2 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l’énergie de l’Ontario*, une entreprise de service public ne peut utiliser les fonds des contribuables pour subventionner le coût de construction d’une infrastructure à moins que l’on s’attende à ce que cette infrastructure génère des revenus suffisants pour couvrir ses propres coûts. Les clients qui veulent un raccordement au gaz dont les coûts sont plus élevés que prévu, ce qui peut être le cas dans les collectivités rurales, autochtones et du Nord, doivent payer de leur poche une contribution initiale en capital (appelée « contribution au titre de l’aide à la construction » ou « CTAC »), dont le coût est souvent prohibitif.

Cette politique protège les contribuables actuels contre les coûts engendrés par la construction excessive du système avec des actifs sous-utilisés. Toutefois, cela signifie également que de nombreuses collectivités rurales, autochtones et du Nord sont enfermées dans des sources de chauffage plus coûteuses ou plus énergivores en carbone que les collectivités urbaines et du Sud. Par conséquent, le gouvernement a pris des mesures pour s’assurer qu’une source de financement est disponible pour soutenir les collectivités mal desservies qui souhaitent avoir le même accès à des options de chauffage à faible coût que les Ontariens du Sud et des régions urbaines.

Le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel comble ce déficit de financement en fournissant soit la totalité, soit une partie importante de la CTAC nécessaire pour rendre un projet rentable. Ce financement provient d’un droit de 1 $ par mois sur les factures de gaz naturel des clients existants, qui a été autorisé par l’Assemblée législative par le biais d’amendements à la *Loi de 1998 sur la Commission de l’énergie de l’Ontario* et au *Règlement de l’Ontario 24/19* connexe.

### Succès du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel à ce jour

Le gaz naturel est utilisé comme source de chauffage par une majorité d’Ontariens et est plus abordable que d’autres sources comme le chauffage avec des plinthes électriques, le bois, l’huile ou le propane; pourtant, des milliers de ménages ontariens en milieu rural, et dans les collectivités autochtones et du Nord paient des coûts de chauffage plus élevés parce qu’elles n’ont pas accès au gaz naturel.

Dans le cadre des phases 1 et 2 du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel de l’Ontario, plus de 17 000 familles et entreprises de 59 collectivités auront le choix de passer au gaz naturel.

Pour ceux qui ont opté pour cette solution, le changement a changé la donne.

L’accès au gaz naturel a permis aux entreprises locales de réduire leurs coûts d’exploitation, d’améliorer leur compétitivité et d’attirer plus d’investissements dans leur région – des entreprises réalisent des économies allant jusqu’à 30 % par année en coûts énergétiques. Pour les familles, ce changement a eu des répercussions encore plus importantes, les ménages ayant réalisé des économies pouvant atteindre 55 % sur les coûts énergétiques annuels (sans compter les coûts de conversion du système de chauffage).

Au-delà des économies, cette option a également permis aux ménages et aux entreprises d’arrêter les sources de chauffage à forte intensité de carbone et de réduire les émissions.

Au moment de la soumission des projets en 2020, les expansions de gaz naturel approuvées à la phase 2 du programme devaient entraîner une diminution annuelle nette des émissions de gaz à effet de serre de 1 146 tonnes d’éq. CO2 au cours de la dixième année suivant le passage au gaz naturel[[1]](#footnote-2), étant donné que la majorité des foyers qui devraient participer au programme étaient auparavant chauffés au propane ou au mazout domestique. Du point de vue des coûts initiaux, le passage d’un système de chauffage central au propane à un système de chauffage central au gaz naturel est le plus simple et souvent le plus rentable comparativement aux maisons qui sont actuellement chauffées par des chaudières au mazout ou un système de chauffage résistant à l’électricité.

### Avancement des phases en cours

Le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel continue d’aider les collectivités à construire des infrastructures de distribution de gaz pour répondre aux besoins locaux, y compris le chauffage abordable des maisons et le développement d’entreprises locales. Deux phases du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel ont été lancées :

* Phase 1 : 8 projets couvrant 16 collectivités; 54,91 millions de dollars de financement; 6 des 8 projets sont en cours de construction ou terminés.
* Phase 2 : 28 projets couvrant 43 collectivités; 226,54 millions de dollars de financement. En date de juillet 2023, 5 projets avaient été achevés. Les autres en sont à différentes étapes du processus d’approbation réglementaire, de consultation et de conception et de planification.

La phase 2 a été lancée le 12 décembre 2019, lorsque le Ministère a envoyé une [lettre](https://www.oeb.ca/sites/default/files/Letter-to-OEB-natural-gas-expansion-20191212.pdf) à la CEO en vertu de l’article 35 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l’énergie de l’Ontario,* qui demandait à la CEO de rendre compte des projets d’expansion potentiels après avoir mené un processus de collecte de renseignements et d’évaluation de la viabilité des soumissions. La lettre énonçait les règles et les renseignements sur le projet à recueillir auprès des promoteurs, y compris les projets proposés pour une zone couverte par un contrat de franchise soumis par le franchisé.

Après avoir reçu le [rapport de la CEO](https://www.oeb.ca/sites/default/files/OEB-Natural-Gas-Expansion-Report-to-Ministers-20201030.pdf), qui énumérait les projets viables proposés et décrivait les renseignements recueillis sur chacun d’eux, le Ministère a mis en place une méthodologie de sélection des projets qui mettait l’accent sur l’utilisation efficace des fonds et une vaste distribution dans l’ensemble de la province. Cela comprenait :

* Assurer la diversité régionale au sein du portefeuille en comparant les propositions d’une même région et en priorisant la sélection des projets les plus viables sur le plan financier dans chaque région ou municipalité de palier supérieur ou à palier unique.
* En plus de mettre l’accent sur la réduction des coûts de chauffage domestique, orienter le financement vers des projets pour les collectivités dans les réserves ainsi que des projets de « développement économique » pour stimuler la croissance et attirer plus d’emplois et d’investissements.

Les projets de développement économique financés par le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel aux phases 1 et 2 continueront de soutenir la création d’emplois directs et indirects. Les projets d’expansion du gaz naturel peuvent également contribuer à stimuler plus largement les économies locales et le développement économique des rues principales de l’Ontario, en créant des possibilités et en réduisant les coûts pour les entreprises de nombreux secteurs, comme l’agriculture, l’agroalimentaire, la construction et la fabrication.

## État du chauffage domestique en Ontario

Le type de combustible le plus abordable peut différer en fonction des circonstances uniques d’un immeuble, d’une collectivité et d’une région. Les données les plus récentes de la Société indépendante d’exploitation du réseau d’électricité (SIERE) de l’Ontario et de Ressources naturelles Canada indiquent un mélange diversifié de systèmes de chauffage et de combustibles pour les clients résidentiels de l’Ontario, le gaz naturel étant le carburant le plus courant.



Figure 1 : Équipement de chauffage pour les maisons unifamiliales en Ontario (Enquête sur l’utilisation finale pour le secteur résidentiel de la SIERE, 2018)

Figure 2 : Type de combustible pour les maisons unifamiliales en Ontario (Enquête sur l’utilisation finale pour le secteur résidentiel de la SIERE, 2018)



Figure 3 : Types de systèmes de chauffage domestiques, tous types de bâtiments (Ressources naturelles Canada, 2019)

Selon le Bureau de la responsabilité financière (BRF) de l’Ontario, en 2019, le ménage moyen de l’Ontario a dépensé 2 128 $ en énergie domestique pour chauffer et refroidir sa maison et alimenter ses appareils électroménagers.

Les dépenses énergétiques moyennes varient considérablement selon le niveau de revenu. En 2019, les ménages du quintile de revenu le plus élevé (ceux qui gagnent plus de 151 063 $) ont dépensé en moyenne 3 070 $ en énergie domestique, tandis que les ménages du quintile de revenu le plus bas (ceux qui gagnent moins de 36 070 $) ont dépensé en moyenne 1 050 $.

Bien que les ménages à faible revenu consacrent globalement moins d’argent à l’énergie domestique que les ménages à revenu plus élevé, ils consacrent un pourcentage plus élevé de leur revenu à l’énergie domestique. En 2019, les ménages du quintile de revenu le plus bas ont consacré en moyenne 4,6 % de leur revenu avant impôt à l’énergie domestique, tandis que les ménages du quintile de revenu le plus élevé ont dépensé 1,2 %.

Les dépenses en énergie domestique en Ontario varient également selon la région, ce qui reflète les différences dans le revenu des ménages, les sources d’énergie utilisées pour le chauffage domestique et le coût de distribution de l’énergie dans la région. En 2019, les ménages des régions de l’Est (2 338 $), du Nord (2 245 $) et de l’Ouest (2 192 $) de l’Ontario ont dépensé le plus d’énergie domestique, tandis que les ménages de la région du Grand Toronto (2 010 $) et de Hamilton-Niagara (2 118 $) ont dépensé le moins d’énergie domestique.

Dans les régions rurales de l’Ontario, les coûts d’énergie des maisons étaient plus élevés en raison de l’accès limité au gaz naturel, qui est la source d’énergie la plus rentable pour le chauffage domestique, et du coût élevé de la distribution de l’électricité et des combustibles dans les régions rurales. Le BRF estime que les ménages des régions rurales de l’Ontario (dont la population est de 1 000 habitants ou moins) ont dépensé en moyenne 3 198 $ en énergie domestique en 2019, soit 37 pour cent de plus qu’une moyenne de 2 002 $ dépensés par les ménages des grands centres urbains (dont la population est de 250 000 habitants ou plus).

Le gouvernement est très conscient de ces disparités qui pourraient toucher de façon disproportionnée les familles à faible revenu dans les régions rurales et du Nord de l’Ontario et dans les collectivités autochtones. C’est pourquoi nous avons accordé la priorité à la diversité régionale dans le choix des projets de la phase 2 du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel afin que les collectivités de toutes les régions rurales et du Nord aient la possibilité d’avoir accès au gaz naturel et de réduire leurs factures d’énergie.

### Autres méthodes de chauffage

La plupart des maisons en Ontario sont chauffées au gaz naturel, au moyen d’une chaudière ou d’un four au gaz naturel. Les ménages qui n’ont pas accès au gaz naturel sont habituellement chauffés à l’électricité (p. ex. chauffage à résistance électrique), au propane, au mazout ou au bois.

Pour les ménages qui préféreraient une solution de rechange à ces méthodes de chauffage habituelles, une option de plus en plus populaire pour le chauffage des locaux et de l’eau est les thermopompes électriques. L’Ontario bénéficie d’un réseau d’électricité propre, fiable et abordable, et les thermopompes sont une option viable pour réduire les coûts de chauffage des maisons tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Les thermopompes sont une technologie éprouvée qui est utilisée depuis des décennies, tant au Canada qu’à l’échelle mondiale, pour assurer efficacement le chauffage, la climatisation et le chauffage de l’eau des immeubles. En fait, il est probable que vous interagissez quotidiennement avec la technologie des thermopompes; les réfrigérateurs et les climatiseurs fonctionnent selon les mêmes principes et la même technologie.[[2]](#footnote-3)

En général, les thermopompes sont classées en deux catégories : les thermopompes à l’air (TA) ou les thermopompes utilisant le sol comme source de chaleur (aussi appelées pompes géothermiques). Les TA et les thermopompes utilisant le sol comme source de chaleur peuvent tous deux aider à répondre aux besoins de chauffage des locaux résidentiels et de l’eau. Dans les régions où les températures moyennes sont plus basses, des versions améliorées des TA, appelées thermopompes à air pour climats froids, peuvent aider à répondre à une plus grande partie des besoins globaux de chauffage résidentiel comparativement aux TA classiques.

Le prix de l’équipement de chauffage peut fluctuer en fonction de plusieurs facteurs, notamment la taille de la maison, le climat de la région, la cote d’efficacité énergétique et les coûts de main-d’œuvre qui varient en fonction de l’état général de la maison, de la qualité de l’isolation, de la hauteur du plafond et d’autres facteurs.

Les consommateurs de l’Ontario ont actuellement accès au soutien provincial et fédéral pour les systèmes de chauffage des locaux et de l’eau, y compris les thermopompes, ainsi que pour d’autres rénovations domiciliaires (p. ex. isolation, étanchéisation à l’air, fenêtres et portes à haut rendement) dans le cadre de programmes provinciaux de conservation du gaz naturel (programmes de maîtrise de la demande d’électricité [MDE]) offerts par Enbridge.

* Le gouvernement fédéral, par l’entremise de Ressources naturelles Canada (RNCan), offre également du financement par l’entremise de la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes,[[3]](#footnote-4) qui est intégrée au programme de conservation du gaz naturel Remise Maison Écoénergétique Plus (RME+) d’Enbridge[[4]](#footnote-5).
* Le programme RME+ comprend des rabais pour les clients d’Enbridge et les autres clients. Les clients d’Enbridge peuvent obtenir jusqu’à 10 000 $ en remises (plus 600 $ pour compenser le coût de l’évaluation de la maison ÉnerGuide – une exigence du programme), tandis que les autres clients peuvent obtenir jusqu’à 5 000 $ (plus 600 $ pour compenser le coût de l’évaluation de la maison ÉnerGuide). Ces remises accordées aux clients autres que ceux d’Enbridge peuvent atteindre 5 000 $ pour une thermopompe à air pour climats froids ou une thermopompe utilisant le sol comme source de chaleur, et 1 000 $ pour un chauffe-eau à thermopompe.

De plus, les ménages à faible revenu qui chauffent leur maison au mazout peuvent être admissibles à une remise supplémentaire de 5 000 $ (c.-à-d. une remise totale de 10 000 $) pour le remplacement de leur système de chauffage à l’huile par la thermopompe à air pour climats froids dans le cadre de la Subvention pour la conversion abordable du mazout à la thermopompe de RNCan. Des prêts sans intérêt allant jusqu’à 40 000 $ sont également offerts pour les rénovations écoénergétiques admissibles (y compris les thermopompes) dans le cadre du programme Prêt canadien pour des maisons plus vertes pour les propriétaires admissibles.

Les appareils de chauffage au gaz naturel, les chaudières et les chauffe-eaux sont déjà assujettis à des normes d’efficacité élevées que l’équipement de remplacement doit respecter. Par conséquent, la RME+ ne fournit pas d’incitatifs pour un tel équipement.

*Initiative pour le chauffage domestique propre de l’Ontario*

Le gouvernement de l’Ontario explore également la façon dont les réseaux de gaz naturel et d’électricité peuvent être mis à profit pour permettre aux propriétaires d’économiser davantage d’argent et de réduire les émissions lorsqu’il s’agit de chauffer leur maison.

En septembre 2022, la province a lancé l’Initiative pour le chauffage domestique propre avec un financement pouvant atteindre 4,5 millions de dollars pour fournir un système de chauffage hybride à jusqu’à 1 000 propriétaires à St. Catharines, London, Peterborough et Sault Ste. Marie. L’initiative offre aux propriétaires des incitatifs allant jusqu’à 4 500 $ pour l’installation de thermopompes à l’air avec des commandes intelligentes. Le financement a été porté à 8,2 millions de dollars en mai 2023 et le programme a été étendu à Barrie, Pickering, Ajax et Whitby, ce qui porte le nombre total de ménages ontariens admissibles à plus de 1 500.

Étant donné qu’environ 75 pour cent des maisons en Ontario sont actuellement chauffées au gaz naturel, les thermopompes hybrides offrent les avantages en matière d’efficacité énergétique d’une thermopompe à l’air électrique d’une chaudière au gaz naturel existante pour faciliter la transition vers une énergie propre.

Un système de chauffage hybride atténue également l’augmentation de la demande de pointe d’électricité les jours les plus froids par rapport à un système de chauffage entièrement électrique et devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de jusqu’à 2,1 tonnes d’équivalents de dioxyde de carbone par année par ménage.

La facture annuelle de chauffage d’un ménage dépend d’un certain nombre de facteurs, notamment la taille du logement, les conditions météorologiques, le type et l’état du bâtiment et de l’équipement de chauffage, les préférences personnelles en matière de température intérieure et d’autres facteurs. Néanmoins, le passage au gaz naturel comme source de chauffage pourrait permettre aux ménages d’économiser sur leur facture de chauffage annuelle, comparativement à d’autres sources de chauffage.

Bien que le gaz naturel soit souvent plus abordable que d’autres sources de chauffage, plusieurs facteurs doivent être pris en compte par les clients des collectivités où le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel pourrait être mis en place. Cela comprend :

* Un supplément pour l’expansion du système (SES) supplémentaire pour les clients qui se connectent dans les collectivités en expansion.[[5]](#footnote-6)
	+ Le SES est une charge approuvée par la CEO qui s’applique aux clients des collectivités visées par l’expansion du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel. Le SES est utilisé pour répartir les coûts de raccordement des clients du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel au système de distribution au fil du temps (plutôt que d’exiger un paiement initial de la part du client). Le SES s’applique pour une durée maximale de 40 ans. Un SES de 0,23 $ par mètre cube (m3) de gaz naturel s’applique en plus des tarifs réguliers.
* Coûts potentiels de conversion du système de chauffage, en supposant que le ménage n’est pas encore équipé d’une fournaise au gaz naturel, d’une chaudière ou d’éléments de chauffage.
* La taxe fédérale sur le carbone, qui s’applique au gaz naturel, mais pas à l’électricité, augmente chaque année jusqu’en 2030.[[6]](#footnote-7)
* Économies potentielles provenant d’autres options, comme les thermopompes électriques.[[7]](#footnote-8)

*Fourchette indicative des coûts – Gaz naturel et électricité en 2023 et 2030*

Afin de comparer les répercussions potentielles sur les coûts du choix du gaz naturel par rapport à l’électricité dans une collectivité où le gaz naturel est en expansion en 2030, la section suivante fournit une fourchette indicative pour les factures annuelles de chauffage d’un client résidentiel typique qui chauffe principalement au gaz naturel ou à l’électricité.[[8]](#footnote-9)

*Gaz naturel*

L’estimation de 2023 est fondée sur les tarifs approuvés par la CEO pour juillet 2023 pour les clients de la zone tarifaire d’Enbridge, y compris le SES et la TVH.

En 2030, la fourchette inférieure du coût illustré pour un client qui utilise du gaz naturel maintient les coûts d’approvisionnement et de livraison du gaz naturel[[9]](#footnote-10) constants entre 2023 et 2030, mais reflète l’augmentation des redevances fédérales sur le carbone, le SES[[10]](#footnote-11) pour les clients en expansion et la TVH.

En 2030, la fourchette plus élevée de coûts illustrés pour un client qui utilise le gaz naturel accélère les coûts d’approvisionnement et de livraison du gaz naturel de 30 % en 2030 (environ 3,8 % par année) et reflète l’augmentation des redevances fédérales sur le carbone, du SES pour les clients en expansion et de la TVH.

La fourchette des coûts illustrés du gaz naturel vise à démontrer que les prix du gaz naturel peuvent fluctuer en raison de facteurs fondés sur le marché qui pourraient augmenter ou diminuer considérablement les coûts au fil du temps.

*Électricité*

En 2023, la fourchette inférieure de coûts illustrés pour un client qui utilise de l’électricité illustre un client communautaire potentiel en expansion[[11]](#footnote-12) avec un chauffage entièrement fourni par une thermopompe électrique pour climat froid fonctionnant à un rendement de pointe de 200 %[[12]](#footnote-13) (c’est-à-dire consommant environ 40,5 GJ ou 11 360 kWh). Le coût de l’électricité exclut tous les frais fixes, mais comprend la TVH.

En 2023, la fourchette plus élevée de coûts illustrés pour un client qui utilise de l’électricité illustre un client communautaire potentiel en expansion qui utilise une source de chaleur électrique avec une efficacité de 100 % (c.-à-d. 89,5 GJ de chauffage ou environ 24 860 kWh, comme ce serait le cas pour le chauffage des plinthes électriques).

En 2030, on suppose que les coûts d’électricité augmenteront de 2 % par année (c.-à-d. de 15 % d’ici 2030) pour les scénarios de thermopompe et de plinthes chauffantes électriques en climat froid.

L’éventail des coûts d’électricité illustrés vise à démontrer l’éventail des facteurs d’efficacité auxquels fait face un client qui utilise une source de chaleur électrique (p. ex. chauffage à résistance électrique standard jusqu’à une pompe à chaleur de source d’air froid) où le rendement peut varier en fonction de la température, le choix de l’équipement et les caractéristiques de chaque ménage. La fourchette des coûts ne vise pas à fournir une prévision des prix futurs de l’électricité.



*Remarque : La fourchette indicative des coûts du gaz naturel ne constitue pas une prévision des prix du gaz naturel futurs. Les prix du gaz naturel sont fixés dans un marché nord-américain concurrentiel en fonction des conditions de l’offre et de la demande et seront sujets à une incertitude et à une volatilité importantes au fil du temps. La fourchette indicative des coûts de l’électricité ne constitue pas une prévision des prix futurs de l’électricité ou du rendement opérationnel de certaines technologies de chauffage électrique. La trajectoire des prix de l’électricité dépendra des décisions stratégiques du gouvernement de l’Ontario ainsi que des coûts liés à l’acquisition de nouvelles ressources d’électricité pour répondre aux besoins du réseau d’ici 2030.*

### Considérations environnementales

Le Plan environnemental pour l’Ontario de la province indique l’objectif de la province pour 2030 de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % par rapport aux niveaux de 2005. Comme les bâtiments en 2021 représentaient 25 % des émissions de l’Ontario, la réduction des émissions provenant du chauffage et de la climatisation des locaux et de l’eau est essentielle à l’atteinte des cibles de réduction des émissions de la province.

Aujourd’hui, l’Ontario bénéficie déjà de l’un des réseaux d’électricité les plus propres au monde, avec environ 90 % de l’électricité produite à partir de sources sans émissions en 2022, ce qui fait de l’électricité ontarienne une source d’énergie très propre. L’utilisation du chauffage à résistance électrique (p. ex. les plinthes) a toujours été plus coûteuse pour les ménages que les options au gaz naturel; cependant, des technologies plus récentes et plus efficaces pourraient combler cet écart. Les cibles de décarbonisation aux niveaux local, national et international sont également de plus en plus prises en compte dans les décisions d’investissement des ménages et des collectivités.

Bien que le gaz naturel soit principalement composé de méthane, qui est un gaz à effet de serre, il brûle de façon plus propre et laisse donc une empreinte carbone réduite par rapport à la combustion du charbon et d’autres combustibles fossiles pour produire une quantité égale d’énergie. Le Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel pourrait donner aux personnes et aux entreprises la possibilité d’abandonner les sources d’énergie plus coûteuses et à plus forte intensité de carbone. C’est à la fois meilleur pour l’environnement et pour le porte-monnaie des Ontariens.

Le remplacement du mazout domestique ou du propane par le gaz naturel réduirait les émissions de gaz à effet de serre (GES) d’un ménage. Bien qu’on s’attende à ce que certains participants au Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel passent de l’électricité au gaz naturel, nous estimons que, dans l’ensemble, le programme permettra de réduire les émissions. L’impact total prévu sur les GES à l’année 10 des raccordements complets (2035 au plus tôt) est une réduction de 1 146 tonnes d’équivalents de CO2 (éq. CO2)[[13]](#footnote-14). Selon la calculatrice des équivalences d’émissions de gaz à effet de serre de Ressources naturelles Canada, c’est comparable aux émissions produites par 350 véhicules de tourisme.

Les considérations environnementales devraient également tenir compte du fait que les consommateurs qui passent au gaz naturel pourraient également avoir des options futures pour décarboniser leur bouquet énergétique au moyen du gaz naturel renouvelable (GNR) et de l’hydrogène à faible teneur en carbone injecté directement dans le réseau de gazoducs. À l’heure actuelle, les clients peuvent accéder au GNR au moyen d’un contrat de vente au détail ou d’un programme facultatif d’Enbridge. Bien que les niveaux de production actuels soient faibles, les distributeurs de gaz naturel en Amérique du Nord cherchent à accroître les approvisionnements en GNR. Par exemple, la Colombie-Britannique s’est fixé comme objectif que 15 % de l’approvisionnement en gaz de la province soit renouvelable ou à faibles émissions de carbone d’ici 2030, tandis que le Québec s’est fixé comme objectif de 10 % de GNR d’ici 2030.

De même, l’hydrogène à faible teneur en carbone est mélangé au réseau de distribution de gaz naturel dans le cadre d’un projet pilote à Markham, en Ontario. Les options de décarbonisation du GNR et de l’hydrogène à faible teneur en carbone utiliseraient les réseaux existants de transport et de distribution de gaz naturel (ou une nouvelle infrastructure de distribution pour les collectivités en expansion de gaz naturel) et éviteraient ainsi le coût en capital associé à l’électrification généralisée. Par conséquent, à long terme, ces solutions de rechange à la décarbonisation peuvent se révéler concurrentielles sur le plan des coûts.

### Le chauffage domestique et les collectivités autochtones

Les ménages autochtones peuvent être confrontés à des défis différents et cumulatifs liés au chauffage. Outre les coûts de l’énergie qui peuvent ajouter aux obstacles économiques auxquels les collectivités et les personnes autochtones de l’Ontario font face, les résidents autochtones dans les réserves font face à des défis qui ont une incidence sur leur capacité à avoir des maisons bien chauffées, peu importe la source de carburant. De nombreuses maisons dans les réserves sont mal isolées et mal ventilées, ce qui augmente la probabilité que la chaleur s’échappe. Il est souvent nécessaire de procéder à une intempérisation et à des rénovations plus profondes afin d’avoir des maisons confortables et saines dans les réserves.

Les programmes d’efficacité énergétique mis en œuvre par les provinces ciblent habituellement les collectivités à faible revenu et les collectivités autochtones, qui offrent souvent l’intempérisation gratuite des maisons, des rénovations et des appareils électroménagers pour accroître l’efficacité énergétique des maisons et, par conséquent, réduire les factures d’énergie. Bien que ces programmes puissent réduire considérablement les coûts, l’accès à une énergie moins coûteuse peut souvent avoir un impact encore plus grand.

## Activités connexes

Contrairement aux gouvernements précédents, qui considéraient le système énergétique isolément (produits pétroliers raffinés, gaz naturel et électricité), le gouvernement de l’Ontario est un chef de file au Canada dans la mise en œuvre d’un processus intégré de planification de l’énergie pour veiller à ce qu’il soit le plus la décision la plus rentable nécessaire pour préparer un avenir énergétique propre.

La construction de l’infrastructure d’énergie propre nécessaire pour alimenter l’avenir de l’Ontario sera une entreprise complexe qui nécessitera le plus haut niveau de planification et de coordination stratégiques en matière d’énergie.

Pour ces raisons, en avril 2022, le ministre de l’Énergie a annoncé la création du Comité de la transition relative à l’électrification et à l’énergie pour aider le gouvernement à préparer l’économie de l’Ontario à l’électrification et à la transition énergétique et à prendre les mesures nécessaires dès maintenant pour s’assurer que nous avons l’infrastructure énergétique nécessaire pour répondre à la demande croissante de l’énergie propre. Bien que la planification à long terme de l’électricité soit importante, le changement de combustible jouera également un rôle clé dans l’évolution du bouquet d’énergies propres de l’Ontario. Il sera essentiel de comprendre où et quand cela se produira pendant la transition énergétique. Grâce à la planification énergétique intégrée, l’Ontario sera en mesure de prendre des décisions judicieuses qui appuieront davantage la réduction des factures d’énergie et créeront un environnement d’investissement plus prévisible et plus concurrentiel.

Le Comité déterminera les possibilités stratégiques et recommandera les réformes de planification nécessaires pour répondre aux besoins émergents en matière de planification de l’électricité et des combustibles dans le contexte plus large de la transition vers une économie axée sur l’énergie propre.

Afin d’appuyer le travail du Comité et de fournir des intrants clés dans la planification énergétique à long terme, le gouvernement provincial a commandé une étude indépendante sur les cheminements énergétiques rentables pour comprendre comment le secteur de l’énergie de l’Ontario peut appuyer l’électrification et la transition énergétique d’une manière rentable.

## Collecte de commentaires

Les intervenants et les collectivités et organisations autochtones sont invités à répondre à un certain nombre de thèmes de discussion et de questions mentionnés ci-dessus. Nous sollicitons des commentaires pour permettre à diverses voix ayant des points de vue différents d’être entendues pendant que le gouvernement prend des décisions futures sur l’expansion du gaz naturel. Les thèmes énumérés ci-dessus pourraient intéresser les intervenants et les collectivités autochtones suivants :

* Les membres du public et les consommateurs d’énergie qui sont récemment passés au gaz naturel ou à d’autres combustibles et systèmes de chauffage domestique, et ceux qui sont intéressés à changer dans un avenir proche
* Représentants des administrations municipales dans les régions rurales et du Nord, y compris dans les régions sans infrastructure de gaz naturel
* Sociétés de distribution de gaz naturel
* Organisations non gouvernementales
* Groupes de défense de l’accessibilité financière
* Entrepreneurs travaillant dans le domaine du chauffage domestique
* Tous les autres groupes possédant une expérience ou des renseignements pertinents

Les décisions relatives à une éventuelle phase future du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel seront éclairées par l’information recueillie grâce aux réponses des intervenants et des collectivités autochtones au présent document de travail, ainsi que par les travaux continus plus vastes sur la planification intégrée de l’énergie, y compris le Comité de la transition relative à l’électrification et à l’énergie et l’étude sur les cheminements énergétiques rentables commandée par le Ministère. Tous les fonds du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel ont été alloués aux projets d’expansion de la phase 1 et de la phase 2 jusqu’en 2026. Au-delà de cet échéancier et des projets prescrits par règlement aux étapes 1 et 2, aucune décision n’a été prise quant à la source de financement, au mécanisme de collecte ou aux types de projets qui pourraient être appuyés.

Les décisions concernant les investissements dans les infrastructures énergétiques sont complexes et ont des répercussions à long terme. Le gouvernement continuera de respecter l’optimisation des ressources pour les abonnés au gaz naturel, tout en veillant à ce que ces investissements soient faits de manière à équilibrer les préoccupations relatives à l’abordabilité et les objectifs d’électrification pour les familles et les entreprises. À cette fin, le gouvernement étudiera avec prudence les commentaires des intervenants fournis dans ce document de consultation et déterminera les meilleures options pour l’avenir du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel.

En plus de cette consultation, le gouvernement examine également l’avenir des programmes d’efficacité énergétique de l’électricité dans la province par l’entremise du [REO no 019-7401](https://ero.ontario.ca/fr/notice/019-7401). L’une des considérations entourant la prochaine évolution des programmes d’efficacité énergétique est l’électrification bénéfique, qui pourrait comprendre des mesures incitatives pour accroître la consommation d’électricité à des moments de la journée ou de l’année où la province produit plus que ce qu’elle consomme, comme la nuit ou les mois plus frais. Les thermopompes électriques sont une technologie qui pourrait contribuer à répondre à ces exigences.

# Thèmes de discussion

Le Ministère sollicite des commentaires sur les thèmes suivants :

## Thème 1 : Rendement du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel à ce jour

Nous voulons entendre vos commentaires, notamment :

* Quels sont vos points de vue sur les activités du Programme pour l’expansion de l’accès au gaz naturel à ce jour, y compris le processus de demande et de réception des projets pour la phase 2 du programme en 2020?
* À votre avis, quels sont les aspects les plus importants et les réussites de l’expansion du gaz naturel soutenue par ce programme?

Lorsque vous évaluez les réussites, tenez compte des avantages réalisés et prévus, car de nombreux projets d’expansion de la phase 2 sont encore en construction ou en phase de développement.

## Thème 2 : Conversion au gaz naturel pour le chauffage domestique

Nous voulons entendre vos commentaires, notamment :

* Avez-vous des renseignements pertinents liés à votre expérience du coût de la conversion d’un système de chauffage résidentiel au gaz naturel à partir d’autres types de combustibles (comme le propane, le mazout, le bois et les plinthes électriques)? Le cas échéant, veuillez inclure une ventilation ou une estimation de tous les coûts ponctuels engagés dans le cadre de ce processus (p. ex. le coût de l’équipement pour la fournaise au gaz naturel, les coûts de modernisation d’une maison, le coût initial du raccordement d’une maison à la conduite principale de gaz naturel à proximité).
* Nous cherchons à recueillir des renseignements auprès des clients qui ont converti leur maison au chauffage au gaz naturel au cours des dernières années. Par exemple :
	+ Avez-vous des renseignements sur la facilité de trouver des techniciens ou entrepreneurs qualifiés et expérimentés pour effectuer le travail, la rapidité des mises à niveau ou des connexions?
	+ Que savez-vous des subventions offertes par le gouvernement ou l’industrie et de la facilité d’accès aux incitatifs lorsque vous convertissez une maison au chauffage au gaz naturel à partir d’autres types de combustibles?
* Avez-vous des renseignements sur les différences de coûts énergétiques mensuels ou annuels entre le gaz naturel et les autres types de combustibles ou systèmes de chauffage domestique? Veuillez prendre note des économies que les ménages pourraient réaliser en utilisant le gaz naturel, selon vos propres expériences ou vos estimations et prévisions, le cas échéant. Veuillez indiquer vos hypothèses et tout contexte pertinent dans la mesure du possible.

## Thème 3 : L’expansion du gaz naturel et les collectivités autochtones

En plus des autres thèmes, les collectivités et les personnes autochtones sont invitées à formuler leurs commentaires sur les questions suivantes :

* Y a-t-il des préoccupations et des priorités supplémentaires ou uniques que vous ou votre collectivité avez cernées concernant les options de chauffage, le coût et l’abordabilité?
* Y a-t-il des préoccupations environnementales particulières qui, selon vous ou votre collectivité, devraient être prises en compte ou priorisées dans la planification actuelle et future du gaz naturel?
* Y a-t-il des préoccupations ou des priorités particulières que vous ou votre collectivité ou votre organisation associez à la planification de l’avenir du gaz naturel (p. ex. participation de la collectivité à la planification de l’expansion de l’infrastructure du gaz naturel, possibilités économiques pertinentes et partenariats)?

## Thème 4 : L’avenir de l’expansion du gaz naturel

Nous voulons connaître votre avis sur les questions suivantes :

* Quelles applications (comme les applications résidentielles, industrielles, commerciales ou agricoles) l’expansion du gaz naturel devrait-elle viser à l’avenir?
* Où pensez-vous qu’il serait logique d’investir davantage dans l’infrastructure du gaz naturel et pourquoi?
* Sinon, quelles autres technologies énergétiques pourraient être envisagées au lieu de l’expansion du gaz naturel?
* Selon vous, quelles autres initiatives gouvernementales de rechange pourraient être mises en place pour soutenir le chauffage résidentiel rentable en Ontario?
* Pensez-vous que le gouvernement devrait jouer un rôle plus important dans la détermination des projets d’expansion du gaz naturel qui pourraient recevoir un financement public, en fonction des conseils de la CEO et des promoteurs du projet?
* Comment l’expansion du gaz naturel cadre-t-elle avec les objectifs de durabilité à l’échelle provinciale, municipale ou communautaire, ainsi qu’avec les tendances actuelles en matière d’électrification? Quels sont les risques et les avantages potentiels?
1. Source : « Rapport au ministre : Projets potentiels visant à élargir l’accès à la distribution de gaz naturel », (CEO, 2020) ([disponible ici](https://www.oeb.ca/sites/default/files/OEB-Natural-Gas-Expansion-Report-to-Ministers-20201030.pdf)) [↑](#footnote-ref-2)
2. Le chauffage et le refroidissement à l’aide d’une thermopompe, Ressources naturelles Canada (disponible [ici)](https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/energy-star-canada/propos-denergy-star-canada/annonces-relatives-au-programme-energy-star/publications/le-chauffage-et-le-refroidissement-laide-dune-thermopompe/6818). [↑](#footnote-ref-3)
3. Subvention canadienne pour des maisons plus vertes disponible [ici](https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/maisons/initiative-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes/subvention-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes-ontario/subvention-canadienne-pour-des-maisons-plus-vertes-ontario). [↑](#footnote-ref-4)
4. RME+ disponible [ici](https://www.enbridgegas.com/fr-ca/residential/rebates-energy-conservation/home-efficiency-rebate-plus). [↑](#footnote-ref-5)
5. Natural Gas Expansion Surcharge disponible [ici](https://www.enbridgegas.com/residential/new-customers/surcharge). [↑](#footnote-ref-6)
6. Finance Canada – Taux de redevance sur les combustibles dans les provinces et les territoires assujettis de 2023 à 2030 disponible [ici](https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/12/taux-de-redevance-sur-les-combustibles-dans-les-provinces-et-les-territoires-assujettis-de-2023-a-2030.html). En date du 1er avril 2023, ce droit est de 0,1239 $ par m3, et il passera à 0,324 $ par m3 d’ici le 1er avril 2030. [↑](#footnote-ref-7)
7. «...*le dernier document de RNCan « Rentabilité économique des thermopompes à air pour climat froid dans les maisons canadiennes... » est* disponible [ici.](https://ressources-naturelles.canada.ca/cartes-outils-et-publications/publications/publications-de-lenergie/publications/thermopompe-air-pour-climat-froid-evaluation-de-la-rentabilite-economique-des-economi/24209) [↑](#footnote-ref-8)
8. On suppose qu’un client résidentiel typique consomme 2 400 m3 de gaz naturel par an. Pour cette fourchette indicative, afin de comparer les coûts de consommation de gaz naturel et d’électricité, on a utilisé l’équivalent énergétique de la consommation de 2 400 m3 de gaz naturel par année (soit 89,5 GJ) Les facteurs de conversion utilisés sont disponibles [ici](https://apps.cer-rec.gc.ca/Conversion/conversion-tables.aspx?GoCTemplateCulture=fr-CA). [↑](#footnote-ref-9)
9. Les coûts sont fondés sur la décision de la CEO et l’ordonnance tarifaire pour les tarifs d’Enbridge en vigueur le 1er juillet 2023 et comprend la TVH. Pour 2030, la taxe fédérale sur le carbone applicable pour 2030 est appliquée. [↑](#footnote-ref-10)
10. Le droit d’expansion du système (SES) est fixé à 0,23 $ par m3 et ne change pas. [↑](#footnote-ref-11)
11. On suppose qu’il s’agit d’un client Hydro One R1 à densité moyenne. La facture annuelle est calculée en utilisant une charge de chauffage de 89,5 GJ, ou 24 860 kWh. On suppose que tout le chauffage aura lieu pendant la période tarifaire d’hiver (du 1er novembre au 30 avril) à l’aide de tarifs à paliers, fondés sur le tarif R1 actuel disponible [ici](https://www.rds.oeb.ca/CMWebDrawer/Record/762653/File/document), excluant tous les frais fixes mais incluant les frais volumétriques pour la charge de chauffage supplémentaire, tels que les avenants tarifaires, les tarifs de transport réglementaires et de détail, le coût des produits de base, les pertes de distribution de 7,6 % de la classe tarifaire R1, et les 11,7 % de remise de l’Ontario pour l’électricité (ROE)) et la TVH. [↑](#footnote-ref-12)
12. On estime que les thermopompes réduisent la demande d’énergie d’environ 49 GJ ou 13 500 kWh. [↑](#footnote-ref-13)
13. Source : « Rapport au ministre : Projets potentiels visant à élargir l’accès à la distribution de gaz naturel Distribution », (CEO, 2020) ([disponible ici](https://www.oeb.ca/sites/default/files/OEB-Natural-Gas-Expansion-Report-to-Ministers-20201030.pdf)) [↑](#footnote-ref-14)